

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 22 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 22 mars à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KUDLA Dominique, Maire de la Commune.

Etaient présents : Mrs KUDLA, PLASMANS, MAUCLER, DUPUIS, TORDJMANN, SILVA, VANSON et Mmes MORAT, CAUCHIE, TRETARRE, DEDIER, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés: Mmes JOEL et LEMERY et M BAZIER

Puis, Monsieur le Maire a ouvert la séance à 18 heures 00 et fait l'appel nominal, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

M VANSON a été désigné pour assurer les fonctions de secrétaire.

Monsieur VANSON donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 11 Janvier 2021, qui est approuvé à l'unanimité.

1/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire indique que l'exécution des dépenses et recettes, relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier de Louvres et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif qui sera soumis à l'approbation du Conseil au point suivant de l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier de Louvres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte du Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

VOTE A L'UNANIMITE

2/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Il est exposé à l'assemblée par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement les conditions d'exécution du budget de l'année 2020 faisant l'objet du Compte Administratif 2020.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur KUDLA, Maire, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif; Monsieur MAUCLER, désigné Président, soumet au vote ce Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Monsieur MAUCLER,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du Trésorier de Louvres,

Après en avoir délibéré,

Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2020 tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes réalisées sur 2020	1 426 416,66 €
Dépenses réalisées sur 2020	1 238 050,72 €
Résultat de l'exercice	188 365,94 € excédent
Affectation du résultat 2019	566 816,72 € excédent
Soit un résultat cumulé de	755 182,66 €

Section d'investissement

Recettes réalisées sur 2020	1 317 681,99 €
Dépenses réalisées sur 2020	829 146,91 €
Résultat de l'exercice	488 535,08 € excédent
Affectation du résultat 2019	427 133,35 € déficit
Soit un résultat cumulé de	61 401,73 € excédent

Soit un résultat de clôture de 816 584,39 €.

VOTE A L'UNANIMITE

3/ AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu le compte administratif 2020,

Monsieur le Maire propose que les résultats de l'exercice 2020 qui se traduisent par un excédent de fonctionnement de 755 182,66 € et un excédent de 86 076,21 € soient pris en compte dans le budget primitif 2021 de la manière suivante :

Section de fonctionnement – Excédent	755 182,66 €
Section d'investissement – Excédent	61 401,73 €

Soit un résultat global de clôture 816 584,39 €

Considérant l'état des restes à réaliser 2020 à reporter sur le budget primitif 2021, soient des dépenses d'investissement de 295 401,61 € et de recettes d'investissement de 381 477,82 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide l'affectation en recette de fonctionnement du budget primitif 2021 (article 002) l'excédent de fonctionnement de 755 182,66 €,

- décide l'affectation en dépense d'investissement du budget primitif 2021 (article 001) la recette d'investissement de 61 401,73 €,

VOTE A L'UNANIMITE

4 / VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Vu les demandes de subventions des associations nommées ci-dessous formulées à Monsieur le Maire,
Vu les comptes administratifs et les budgets primitifs remis à Monsieur le Maire par chaque association,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes aux associations :

Association	Montant 2020	Montant 2021
ASL	2 500,00 €	1 500,00 €
<i>Anciens combattants</i>	350,00 €	300,00 €
<i>Amicale des pompiers</i>	500,00 €	400,00 €
AREC	3 000,00 €	1 500,00 €
<i>Club des gens heureux</i>	2 500,00 €	1 000,00 €
<i>FNMJS Vieille France</i>	200,00 €	200,00 €
<i>UNS collège François Mauriac</i>	400,00 €	400,00 €
REVES	2 500,00 €	1 000,00 €
<i>La ligue contre le cancer</i>	200,00 €	500,00 €
<i>Association des DG Iles de France</i>	75,00 €	- €
<i>Téléthon</i>	300,00 €	500,00 €
<i>Croix rouge</i>	200,00 €	400,00 €
<i>Lions Club Roissy</i>	75,00 €	75,00 €
ROPARUN	300,00 €	300,00 €
<i>UNSS lycée Léonard de Vinci</i>	300,00 €	300,00 €
ADMR	300,00 €	-
<i>Sclérose en plaque</i>	300,00 €	400,00 €
<i>Association des parents d'élèves</i>	300,00 €	300,00 €
<i>Accueil ambulatoire de Montlignon</i>	300,00 €	300,00 €
<i>Subvention Bleuet de France</i>	250,00 €	- €
<i>Secours exceptionnels</i>	5 000,00 €	5 550,00 €
<i>Centre de secours de Louvres</i>	75,00 €	75,00 €
Total	19 850,00 €	

VOTE A L'UNANIMITE

5 / VOTE DES TAXES 2021

L'Assemblée a voté en 2020 les taux suivants pour les contributions directes :

- Taxe d'habitation : 9.25 %
- Taxe Foncier bâti : 11.46 %
- Taxe Foncier non bâti : 88.98 %

La présente délibération propose d'adopter les taux des contributions directes (taxe d'habitation, taxe du foncier bâti et taxe du foncier non bâti) tels que proposés ci-dessus.

La loi de finances pour 2020 prévoyait la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Pour compenser la suppression de la TH, les communes se verront transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB qui viendra s'additionner au taux communal.

Par conséquent, le nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal et du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour rappel, le taux communal est de 11.46 % et celui du département de 17,18 %, soit un taux après transfert de la part départementale de 28.64 %

La taxe foncière reste ainsi stable et seule la collectivité bénéficiaire du produit de taxe foncière change par le transfert de la part départementale aux communes.

Le produit issu du nouveau taux appliqué aux bases fera l'objet d'un ajustement par un coefficient correcteur déterminé par les services fiscaux afin que le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties après transfert, corresponde au montant de la taxe d'habitation et la taxe foncière avant réforme.

Le taux de TH étant de nouveau gelé en 2021, le vote de ce taux n'est pas nécessaire. Il est maintenu au même niveau que 2019 qui avait été reconduit pour 2020.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts et notamment ses articles 1639A et 1636B sexies,

VU les lois de finances successives et notamment la loi de finances 2021,

CONSIDERANT l'équilibre du budget de l'exercice,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'augmenter le taux de la TFB de

0.5 points.

Article 1 :

FIXER les taux d'imposition des taxes foncières pour l'année 2021 comme suit ::

Taxe Foncier bâti : 29.14 %

Taxe Foncier non bâti : 88.98 %

Article 2 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal FIXE les taux d'imposition des taxes foncières pour l'année 2021 comme suit :

Taxe Foncier bâti : 29.14 %

Taxe Foncier non bâti : 88.98 %

6 / APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M 14,

Considérant le projet du Budget Primitif 2021,

Adopte par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le budget Primitif de l'exercice 2021 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

Section de fonctionnement

Recettes 2 082 989.21 €

Dépenses 2 082 989.21 €

Section d'investissement

Recettes 2 073 981.80 €

Dépenses 2 073 981,80 €

VOTE A L'UNANIMITE

7/ TARIF SCOLAIRE 2021 /2022

Monsieur le Maire propose d'appliquer la grille tarifaire de la cantine, de la garderie, du mercredi et des vacances scolaires à compter de la rentrée scolaire 2021/2022 tel que le tableau joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal FIXE la grille tarifaire de la cantine, de la garderie, du mercredi et des vacances scolaires à compter de la rentrée scolaire 2021/2022 telle que présentée.

VOTE A L'UNANIMITE

8/ OPPOSITION AU PROJET DE LA LIGNE ROISSY PICARDIE

Solidaires de la délibération de la CARPF N°21.044 du 11 mars 2021 relative à l'enquête d'utilité publique de la Ligne Roissy-Picardie, nous, élus de Villeron réaffirmons notre opposition à ce projet en remettant en cause les points suivants :

Sur les fondements même de l'utilité publique :

Si nous comprenons les enjeux d'interconnexion que cela représente pour la Picardie, nous contestons l'argument selon lequel cette région des Hauts de France n'est pas connectée au reste du réseau TGV vers le sud ou l'ouest de la France et à Roissy CDG.

En effet, **la Haute Picardie** – via la gare TGV du même nom - **est déjà actuellement reliée à Paris et à Roissy**. Ainsi, Amiens Métropole dispose de 3 A/R Amiens-Roissy quotidiens parcourus en environ 1h30 et de 23 A/R quotidiens Amiens-Paris (parcourus en 1h20). Pour leur part les habitants proches de Creil bénéficient d'une quarantaine d'A/R Creil-Paris parcourus en 34 minutes sur l'amplitude horaire 5h20 – 22h30.

Nous remettons en cause les estimations quotidiennes exposées dans le dossier (8000 voyageurs/jour) qui ne devraient pas prendre en compte les populations en provenance d'Amiens tout comme celles de Persan/Beaumont car nous doutons fort que ces derniers seront prêts à perdre 20 mn pour reculer jusqu'à Creil et accéder à cette LGV.

➤ Nous demandons que les estimations de trafic – qui servent de base pour le calcul de la VAN – soient réévaluées, mettant ainsi en exergue le peu de voyageurs réellement concernés au regard des **30 000 habitants impactés par ce tracé** (estimation de population de 2017).

➤ Nous demandons à ce que les données mises en avant pour estimer le flux de voyageurs journaliers en provenance de l'Oise ou de la Picardie (13 %) à destination de Roissy CDG soient davantage détaillées de façon à évaluer réellement les reports possibles vers cette LGV (localisation des emplois sur la plateforme, horaires décalés, raisons qui leur font privilégier leur VP).

➤ Si cette LGV va assurément réduire les temps de parcours vers Roissy pour la population de Chantilly et Creil (de 1h06 à 16 mn/20 mn), **elle ne sera en revanche d'aucune utilité pour la population de Villeron** dont la gare de rabattement est Louvres. Les villeronnais continueront à mettre **40 mn pour rejoindre Paris** (RER D omnibus), et **entre 20 mn et 50 mn pour rejoindre Roissy en bus** (et selon le

trafic routier déjà saturé dans le secteur).

➤ Nous n'oublions pas non plus l'impact négatif de ce projet sur la faune et la flore de notre environnement rural ainsi que la baisse de productivité que les mouvements de matériaux prévus vont entraîner sur des terres riches et reconnues pour leur fort potentiel agricole. L'intérêt public n'est-il pas de préserver ces terres pour garantir les ressources alimentaires de notre pays ?

➤

Sur la rentabilité du projet :

En ces temps perturbés par la Covid19 pour lesquels tout le monde s'accorde à dire que les usages vont changer, nous remettons en cause les bases de calcul de la Valeur Actuelle Nette.

➤ Nous demandons une réactualisation de celle-ci avec une estimation de voyageurs qui intègre les nouveaux usages : pérennité du télétravail dans les entreprises, phénomène montant de flight shaming, de même que l'impact de la décision gouvernementale sur les vols intérieurs courte distance.

➤ Nous demandons l'intégration dans ce calcul de rentabilité des temps réellement consacrés au report modal des travailleurs qui auront en effet le choix entre arriver directement sur leur lieu de travail grâce à leur véhicule personnel ou emprunter un autre transport en commun pour le dernier kilomètre (non pris en compte dans les temps de transport comparatifs).

➤ Nous demandons une étude auprès des personnels de la plateforme aéroportuaire pour comptabiliser ceux susceptibles d'emprunter cette nouvelle ligne, évitant ainsi de ne plus baser cette VAN sur des quantitatifs émis par une agence de développement dépendant de la métropole Amiénoise (ADUGA) et s'appuyant sur l'attractivité du pôle de Roissy et son terminal 4 pour justifier la rentabilité du projet.

➤ Nous demandons que soient intégrés dans cette VAN les coûts supplémentaires occasionnés aux différentes communes dans le cadre des modifications de PLU (10k€/commune)

➤ De même, la VAN devrait intégrer la dévaluation immobilière que ne manqueront pas de subir les biens récemment construits à seulement 600m de cette LGV.

Est-il nécessaire de rappeler qu'en 1986 la décision de choisir Lille et non Amiens pour le tracé de la LGV Nord a conduit quelques élus opportunistes à réclamer la construction d'une gare Haute Picardie non adaptée aux réels besoins des Picards ,

Plus près de nous, en 2002, les élus et les riverains d'Amiens ont largement œuvré contre le projet d'un troisième aéroport qui leur aurait permis de développer des emplois de proximité. Aujourd'hui ils sont prêts à financer cette LGV en piétinant notre environnement et nos ressources en terres agricoles.

A propos des incohérences gouvernementales :

Sur une période de temps réduite, le gouvernement a pris plusieurs décisions relatives à des projets touchant de très près l'attractivité de l'aéroport de Roissy et de son secteur proche et ce sans cohérence d'idées, à savoir :

➤ Annulation du projet de terminal 4 au motif que la crise de la Covid19 impacte les estimations de croissance du trafic et rend non rentable cet agrandissement.

➤ Mais maintien du projet de la ligne Roissy-Picardie avec accélération en pleine période de pandémie sans remettre en cause ces conditions économiques sur les mêmes bases que la prise de décision du terminal 4.

Ce projet de LGV abandonné il y a quelques années et aujourd'hui relancé et soutenu par un Président et une Ministre de l'Ecologie issus de cette même région des Hauts de France, nous interpelle sur sa réelle utilité publique et les motivations profondes de certains élus locaux qui brandissent cette LGV avec autant d'insistance à chaque approche de période électorale locale.

En conclusion, nous revenons sur la spécificité de nos territoires, situés le plus à l'Est du Val d'Oise et dont les populations se sentent délaissées. A proximité des bassins d'emplois de Roissy et de Paris, elles ont le plus grand mal à rejoindre ceux-ci via des transports en commun non adaptés et sous dimensionnés pour ces zones mixtes qui oscillent entre urbanité et ruralité. Comment dès lors justifier qu'un tel projet soit déclaré d'utilité publique alors qu'il va bouleverser leur quotidien sans en tirer un quelconque bénéfice !

VOTE A L'UNANIMITE

9/ MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE FIBRE OPTIQUE DU VAL D'OISE

Le Conseil départemental du Val d'Oise s'est engagé pleinement dans le déploiement de la fibre optique en inscrivant dans son Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Val d'Oise (SDAN VO) l'objectif suivant : la fibre partout et pour tous à l'horizon 2020.

Le Conseil départemental du Val d'Oise a donc décidé de déployer uniformément la fibre dans 184 communes du département afin de réduire la fracture numérique territoriale et de traiter de manière égale tous les Valoisien des territoires ruraux et urbains.

Pour cela, deux zones distinctes ont été identifiées : la zone urbaine dense dans laquelle ce sont les opérateurs privés qui ont l'obligation légale d'assurer le déploiement du réseau au regard du plan France Très Haut Débit lancé par l'Etat, et la zone moins dense, dite « abandonnée par les opérateurs privés » puisque qu'économiquement moins intéressant, où le Conseil départemental du Val d'Oise s'est assuré du déploiement du Très Haut Débit.

Aujourd'hui, grâce à l'action du Conseil Départemental du Val d'Oise, via son opérateur le syndicat mixte Val d'Oise Numérique, le défi du déploiement de la fibre optique en Val d'Oise est relevé.

Pour autant, ce déploiement dense et rapide entraîne parfois des dysfonctionnements parfois graves, principalement liés au mode opératoire de réalisation et de gestion des raccordements ainsi qu'à des interventions non conforme que nous souhaitons dénoncer et pour lesquels nous souhaitons promouvoir des solutions.

C'est dans ces conditions que le Département, lors de sa séance du 12 février dernier a adopté une motion relative au maintien des infrastructures et de l'exploitation du réseau de fibre optique du Val d'Oise.

Ainsi, le Conseil départemental vous propose de faire adopter la motion en pièce jointe.

VOTE A L'UNANIMITE

Questions diverses :

M. KUDLA :

Réunions importantes depuis le Conseil municipal du 11 janvier.

*Mercredi 13 janvier :

-réunion de travail avec Rita CECCHERINI et Valérie FRESNEDA sur la gestion du bois,
-rendez-vous avec Arthur BRAS, Pascal DIPPE et Lionel sur le projet d'alimentation de la future résidence et l'enfouissement du réseau rue de l'Ormet.

*Lundi 18 et mardi 19, passage chez JB pour le bulletin.

*Mardi 19, rendez-vous avec les agents du Département pour les demandes de subventions.

*Jeudi 21 mars, Conférences des Maires à Roissy.

*Vendredi 22 janvier, entretien téléphonique avec Monsieur HORIE, Monsieur NORMANDIN, service des domaines et Maitre FIXOIS sur le projet d'acquisition d'une partie du terrain de Monsieur HORIE.

*Lundi 25 mars, réunion de travail à Louvres sur le schéma mobilités et développement des pistes cyclables.

*Mardi 26 janvier, rendez-vous avec Maitre FIXOIS, sur la vente de terrain à Monsieur BRAS, la vente du 3, rue de l'Ormet et le dossier HORIE.

*Mercredi 27 janvier, rendez-vous de travail avec Arthur BRAS, Pascal DIPPE, Raphaëlle BEAUVAIS BOQUAIN, Lionel et Christian sur la procédure enfouissement du réseau ENEDIS.

*Jeudi 28 janvier, Conseil CARPF.

*Mardi 2 février, bureau du SIECCAO.

*Lundi 8 mars, Comité syndical du SIAH.

*Mardi 9 février :

-plantation de cyprès au cimetière,
-comité syndical SIECCAO,
-Vu Sylvie, sur le dossier LGV, puis Lionel.

*Jeudi 11 février :

-réunion de travail avec Catherine JOEL et Catherine SAUVANET pour une extrapolation sur l'arrivée de nouveaux élèves,
-conférence des Maires.

*Vendredi 12 février, rendez-vous avec Monsieur BRAS sur son permis de construire.

*Mardi 16 février, réunion LGV.

*Mercredi 17 février, rendez-vous avec Monsieur DIPPE sur le programme France Pierre.

*Vendredi 19 février, distribution du tract sur la ligne LGV.

*Mercredi 24 février, première permanence du commissaire enquêteur en présence de Sylvie, Christian et Lionel.

*Vendredi 26 février, rendez-vous à Louvres avec Sylvie, pour rencontrer Dominique PORCU et Eddy THOREAU sur la construction des locaux du CCAS afin de lancer notre dossier d'agrandissement du centre de loisirs et la construction de nouvelles salles de classe de type modulaire.

*Mardi 2 mars :

-entretien d'embauche avec Madame BONNAY pour un emploi d'agent technique,
-rendez-vous avec Monsieur DE MACEDO au sujet des désordres dans la salle de réunion de la Maison des associations survenus à la suite d'infiltration sur le pignon sud,
-entretien d'embauche avec Madame BONNAY pour un emploi d'agent administratif.

*Vendredi 5 mars, réunion à Asnières sur Oise avec le bureau d'études chargé de l'enquête sur la qualité de l'eau, en présence des cadres du SIECCAO et de VEOLIA.

*Lundi 8 mars, réunion d'adjoints avec Madame BONNAY.

*Mardi 9 mars :

-rendez-vous avec Sébastien BENTE, société EMULITHE pour l'implantation et l'évaluation du coût du parking chez Monsieur HORIE,

-rendez-vous avec Monsieur QUENET responsable du service droit du sol afin d'évoquer le permis de construire déposé pour le pavillon qui sera construit au 3, rue de l'Ormet et l'agrandissement du centre de loisirs et de la construction de salles de classe modulaires.

*Mercredi 10 mars :

- rencontre avec les salariés de l'entreprise FRASNIER qui assuraient le remplacement des arbres et autres végétaux qui n'avaient pas repris sur les espaces verts de la salle polyvalente,
- rendez-vous avec Monsieur DIPPE sur les aménagements à apporter sur le projet France Pierre, pose de bordures défensives notamment,
- entretien téléphonique avec Monsieur DE OLIVEIRA, Directeur chez France Pierre, afin d'avoir un état des réservations et de la composition des familles qui vont venir résider à Villeron,
- entretien téléphonique avec Madame Frédérique COLLET, société NEXITY afin de lui expliquer le contenu du courrier de Madame VILELA.

*Jeudi 11 mars :

- passage dans le bois pour rencontrer l'agent de l'ONF chargé de la remise en état des deux chemins qui avaient été abimés lors du débardage du bois.
- rendez-vous avec Monsieur DESHAYES pour évaluer le coût de la remise en état d'espaces verts dégradés,
- deuxième permanence du commissaire enquêteur,
- Conseil de la CARPF.

*Vendredi 12 mars, rendez-vous avec le conducteur de travaux de la société ICART chargée de relier la fibre de Villeron à Vémars.

J'ai notifié un refus face à cette demande un peu incongrue et génératrice de fortes dégradations de la voirie entre l'entrée de la ferme et le RD9 en direction de Vémars.

*Lundi 15 mars, réunion de travail du conseil municipal sur l'enquête publique LGV.

*Mercredi 17 mars, rendez-vous avec Monsieur DIPPE et le responsable de l'entreprise qui pose les clôtures chez France Pierre afin d'obtenir un devis pour clore complètement l'espace de la salle polyvalente sur la partie nord.

*Jeudi 18 mars :

- divers entretiens téléphoniques :
- avec la société DASSE sur l'infiltration d'eau dans le bureau de la comptabilité,
- Monsieur QUENET sur le non-respect du permis construire chez Monsieur DZELLAT et la demande d'un permis modificatif,
- Monsieur PORCU pour des précisions sur le futur dossier d'appel d'offres,
- rencontre avec l'agent de l'opérateur Orange qui enfin est venu raccorder les téléphones à l'école maternelle en présence de Didier CABARET pour une meilleure compréhension du sujet.
- Conférence des maires.
- entretien téléphonique avec Monsieur VIOLLEAU société COUGNAUD afin d'obtenir un complément d'information sur le raccordement de la nouvelle construction avec le centre de loisirs compte tenu de la forme en trapèze qui nécessitera sans doute une construction maçonnée entre l'ancien et le nouveau bâtiment. Ils sont en capacité de répondre à un marché de ce type.
- réunion de travail avec Christian sur les subventions.

*Lundi 22 mars :

- bureau du SIECCAO et commission travaux,
- Conseil municipal.

A venir :

*Mercredi 24 mars :

- rendez-vous avec Messieurs DIPPE et BENTE pour la réception du chantier de replantation à la salle polyvalente, puis passage à l'école avec Monsieur BENTE pour l'élaboration de devis relatifs à la démolition de la salle des fêtes, la stabilisation de l'espace après déconstruction et la mise en place des différents réseaux, eaux usées, électricité, eau pluviale et eau potable.
- rendez-vous avec Monsieur Ludovic THOMAS commercial chez MARTIN CALAIS pour le constat de dégradation du plancher du restaurant scolaire et évoquer le nouveau projet.

Autres interventions importantes :

M PLASMANS

- Informe que le choix de la carrière est en réflexion afin d'y répandre le remblai de Roissy/Picardie
- Prévois un concert à Vaulerand fin Août

Mme CAUCHIE : rend compte des réunions du SIAH pour lesquelles elle est missionnée responsable en matière administratives et juridiques

Monsieur TORDJMANN : Point sur la commission sport de la CARPF

Monsieur VANSON : Point sur commission de développement numérique de la CARPF

Madame DEDIER & Monsieur MAUCLER :

Point sur commission culture et patrimoine de la CARPF du mercredi 27 janvier 2021

1- Accueil des nouveaux élus de la commission culture et patrimoine par Monsieur Jean-Pierre BLAZY, vice-président en charge de la culture et du patrimoine et Maire de Gonesse

2- Présentation des objectifs et enjeux de la politique culturelle

3- Présentation des axes de la politique culturelle, des services et des projets de la direction culture et patrimoine :

Archéologie et patrimoine

Lecture publique et réseau des médiathèques,

Image et cinéma

Action culturelle et éducation artistique

Mission territoire commun

Points sur le réseau de lecture publique : ré-informatisation, portail, convention et demandes de transfert d'équipement

4- Point d'information sur les dispositifs d'aides aux communes en matière d'investissement : fonds de concours rénovation du patrimoine et équipements culturels.

1) Accueil

C'est la première réunion culture et patrimoine après les élections. Monsieur **BLAZY** nous a présenté ses vœux et a fait des vœux pour le développement culturel des 42 communes qui représentent 352 112 habitants répartis sur 342 kilomètres carrés.

Dans l'organigramme de Direction, **Monsieur Olivier MILLOT** est le Directeur Culture et Patrimoine et **Monsieur Alain BENARD**, le Directeur Général Adjoint en charge des services à la population qui a sous sa responsabilité la culture et le patrimoine (ainsi que la petite-enfance, les sports, l'action sociale, les personnes âgées et le handicap).

Après présentation de l'équipe, nous avons fait un rapide tour de table pour nous présenter à notre tour. Certains maires, adjoints à la culture et conseillers municipaux étaient en présentiel et d'autres assistaient à la réunion en Visio-conférence.

2) Objectifs et enjeux

La Direction Culture et Patrimoine gère des équipements intercommunaux. Elle accompagne et structure des réseaux d'acteurs à l'échelle du territoire et soutient des projets culturels à fort rayonnement contribuant ainsi à l'aménagement culturel du patrimoine. Elle souhaite vraiment préserver et valoriser la diversité culturelle et artistique présente sur le territoire.

Elle s'organise autour de cinq axes thématiques :

Archéologie et patrimoine, sous la responsabilité de **Madame Antoinette HUBERT**

Lecture publique et réseau des médiathèques, sous la responsabilité de **Monsieur Jean-Baptiste MARCHESI**

Image et cinéma, sous la responsabilité de **Monsieur Mathieu BOUVARD**

Action culturelle et éducation artistique, sous la responsabilité de **Madame Amélie BOCHE**

Et enfin la *Mission territoire commun*, sous la responsabilité de **Madame Catherine ROTH**.

3) Les axes thématiques :

Archéologie et patrimoine :

Le musée ARCHEA propose de faire découvrir l'histoire du territoire à travers le résultat des recherches archéologiques menées depuis 40 ans sur la CARPF. De nombreuses opérations d'archéologie préventive se déroulent chaque année, les objets issus de ces fouilles sont répertoriés, conservés, étudiés et valorisés dans le musée (exemple : 770 objets issus de 90 sites archéologiques sont présentés au sein d'une exposition permanente interactive de la Préhistoire au 18^{ème} siècle). Les thématiques de l'agriculture, de l'élevage, de l'alimentation, de l'artisanat et bien d'autres sont aussi présentées et mis en valeur par des bornes vidéo, des projections numériques, des reconstitutions etc...)

Le musée prête des expositions et propose des ateliers hors les murs dans les médiathèques durant le festival « Livre comme l'air » par exemple et sur l'ensemble du territoire.

Il est le seul musée de France labellisé tourisme et handicap.

Dans les projets en cours ou à venir :

Parmi 10 projets + 10 thématiques :

Il y a par exemple, le projet d'aménagement paysager du château d'Orville à Louvres pour valoriser le site et son accès (en

cours) avec un projet, entre autre, de valorisation en réalité augmentée.

Autre exemple, le projet du centre d'interprétation du patrimoine céramique à Fosses (avec visites des vestiges, des ateliers pédagogiques, des créations contemporaines et des artistes en résidence), accompagné d'un financement pour tout cela.

Lecture publique et réseau des médiathèques :

Le réseau intercommunal des médiathèques est composé de 5 médiathèques intercommunales (la médiathèque **Anna Langfus** à Sarcelles, la médiathèque **Erik Orsenna** et la médiathèque **Aimé Césaire** à Villiers-le-Bel, la médiathèque **d'Arnouville** et la médiathèque **Elsa Triolet** à Garges-lès-Gonesse), de 19 médiathèques communales ou associatives et du musée **ARCHEA** (pour son centre de documentation). Il coordonne l'activité des équipements sur l'informatique, les ressources documentaires, des temps forts et favorise le partage d'expériences entre les équipes.

Dans les projets en cours ou à venir :

Il y a la ré-informatisation du réseau des médiathèques avec le logiciel Orphée de C3Rb et son nouveau portail.

Il y a le nouveau pôle culturel de la médiathèque intercommunale à Garges-lès-Gonesse qui proposera une salle de spectacle, un conservatoire, un cinéma, un auditorium et une médiathèque d'environ 2000 m², (réception du chantier prévue en janvier 2022).

Autre projet à la médiathèque intercommunale d'Arnouville avec rénovation et agrandissement (1000 m²) proposant de nouveaux services : salle d'animation de 50 places, espace d'actualités, salles de travail, de multimédia, espaces pour les documentaires, avec une ouverture au public repoussée à 2024.

Dans le vieux Sarcelles, agrandissement de la médiathèque **Anna Langfus**, qui passera de 600 m² à 1700 m² avec mise aux normes et achat du bâtiment.

Dernier exemple, création d'une médiathèque intercommunale de 450 m² à Sarcelles au sein du pôle culturel « Le Cèdre Bleu » (ancienne maison de retraite) dans un ensemble de services culturels : conservatoire, théâtre, arts plastiques, école de musique, auditorium ainsi que les associations.

Monsieur MARCHESI a également évoqué les actions culturelles mutualisées :

Le Festival Destination Manga – Culture Pop du 19 octobre au 13 novembre 2021 dans les médiathèques du réseau proposera des expositions, des rencontres d'auteurs, des ateliers, des spectacles, des jeux, des cinés-concerts... Le salon aura lieu le 13 novembre 2021 à l'Espace Culturel **Lucien JEAN** à Marly-la-Ville.

Le Festival de Littérature Jeunesse « Livre comme l'air » sur le thème des animaux du 2 au 27 mars 2021 proposera des expositions d'originaux, des rencontres auteurs avec dédicaces, des spectacles, des ateliers... Des actions transversales seront menées en collaboration avec les scolaires : un concours en amont sera proposé aux scolaires.

Il sera décerné à cette occasion le prix Petite-Enfance qui se traduit par l'animation d'un prix organisé par les bibliothécaires du territoire et les professionnels de la Petite Enfance.

Cependant, la crise sanitaire et ses conséquences chamboulent le déroulement de la programmation (salon grand public annulé et certaines prestations -spectacles, dédicaces, ateliers, rencontres, visites guidées prévus en mars- reportées à partir du mois de juin).

Nous avons été sensibilisés sur d'éventuels transferts d'équipements des médiathèques communales vers la CARPF.

Image et cinéma :

Le réseau des cinémas est composé de 4 cinémas :

Le cinéma **Jacques Prévert** à Gonesse, le cinéma **Le Concorde** à Mitry-Mory, le cinéma **Jacques Brel** à Garges-lès-Gonesse et le cinéma de **l'Ysieux** à Fosses. Ce réseau permet une coordination et une mise en valeur des actions de diffusion, d'animation sous toutes ses formes.

Le cinéma de **l'Ysieux** comprend 167 places. Il est labellisé Art et Essai, Jeune Public et en 2018, il a obtenu le label Recherche et Découverte. En 2019, il y a eu 30 170 spectateurs, 308 films ont été proposés et 28 séances par semaine.

Dans les projets en cours ou à venir :

La mise en place d'un circuit pour les scolaires des communes rurales. L'idée étant de dynamiser l'activité des villes. Les mairies seront contactées par les équipes du cinéma afin d'organiser les tournées.

Concernant le cinéma de **l'Ysieux**, Il y a également un projet de mise aux normes ainsi qu'une deuxième salle pour élargir le public mais à petite jauge (environ 60 places) avec des films dits « porteurs ». L'ouverture est prévue fin 2023. Il proposera aussi des ateliers de pratiques et des résidences d'auteurs.

Action culturelle et éducation artistique :

Ses champs d'intervention sont les partenariats et la diffusion territoriale, l'éducation artistique et culturelle. Elle intervient dans l'ensemble du territoire pour accompagner des projets pluridisciplinaires, elle facilite l'accès et l'égalité aux aménagements culturels, elle touche les publics éloignés.

A) Partenariats et diffusion territoriale :

Propose du théâtre (le Théâtre de la Vallée, la compagnie ACTA, le Théâtre Sans Toit, le FTVO), des arts de la rue (le Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public, le Festival Primo) du cirque (Cirqu'évolution) de la musique (la Fondation Royaumont) les Hors les Murs de la CARPF avec des concerts dans les lieux patrimoniaux, (Le concert de musique classique qui s'est tenu à **Villeron au site médiéval de Vaulerent**) avec A qui le tour ? Le festival PASSWORLD des concerts également représentés dans des lieux non dédiés, de la danse (Compagnie DK – BEL avec un défilé chorégraphique, le Festival HIP HOP – Battle Bad) des arts et histoire (Musée national de la Renaissance – **Château d'Ecouen** = projection d'une œuvre numérique, des conférences, des ciné-rencontres) articulant passé et présent.

B) Education artistique et culturelle :

A travers le CLEA (Contrat Local d'Education Artistique) Démos (philharmonie de paris) et les Parcours Scolaires EAC (Fondation Royaumont).

Orchestre Démos :

Mis en place par la Cité de la musique-Philharmonie de Paris, il permet pendant 3 ans aux enfants issus de quartiers prioritaires, de s'initier à la pratique d'un instrument et à la musique classique. L'orchestre Démos de Roissy Pays de France est composé de **105 enfants** des communes **d'Arnouville, Fosses, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Mitry-Mory, Villiers-le-Bel et Villeparis.**

L'année 2019-2020 s'est achevée sans que les orchestres Démos n'aient pu se réunir et donner un concert en présence d'un public. Malgré tout, l'orchestre démos Roissy Pays de France a proposé un concert virtuel que l'on peut suivre sur le site <https://www.roissypaysdefrance.fr/vivre/culture/orchestre-demos>

Dans les projets en cours et à venir :

Seront développées différentes propositions qui inviteront la population à découvrir d'autres formes fédératrices d'actions : des défilés, des bals hip-hop et des actions de médiation autour de l'accueil de chapiteaux contemporains.

Mission Territoire Commun :

Cette mission s'attache entre autre, à valoriser les richesses naturelles, architecturales, sociales, économiques du territoire. Elle participe aux initiatives mémorielles mises en œuvre dans les programmes de rénovation urbaine. Elle mène des enquêtes de terrain et fait des recherches en archives. Elle développe aussi des actions culturelles.

Elle propose des expositions gratuites, par exemple l'exposition sur « L'histoire des grands ensembles du territoire » Cette exposition permanente prendra sa place dans la nouvelle médiathèque intercommunale **Anna Langfus** à Sarcelles. Cela pour la 1ère édition.

Dans les projets à venir :

La 2ème édition sera consacrée aux solidarités.

Deux commandes photographiques viennent d'être confiées au photographe **Samuel BOLLENDORFF** sur la Société FEDEX et sur l'agriculture.

Les randonnées urbaines appelées « Parcours-découvertes » valorisant l'histoire des communes vont être poursuivies et nouveautés : accompagnées de dépliants.

4) Les Fonds de Concours :

Ils permettent le soutien à la création ou à la rénovation d'équipements culturels. En exemples cités : Le centre socioculturel « Le Cèdre Bleu » à Sarcelles, la création d'une micro-folie à Gonesse, la médiathèque de Juilly.

Concernant le Fonds de concours en patrimoine, **Messieurs BLAZY et MILLOT** ont précisé que cela s'adressait même aux petits monuments : Ils ont cité l'exemple de **l'église Saint Médard** située à Thieux : C'est une église non classée mais inédite, avec sa particularité qui a retenu l'attention car elle est adossée à une maison.

Ils ont également cité Arnouville avec **l'espace Charles Aznavour** et Goussainville avec **le théâtre Sarah Bernhardt** cela pour l'équipement culturel.

Pour plus d'informations, voir le guide ci-joint.

Pour celles et ceux qui souhaitent aller plus loin, vous trouverez ci-dessous, le lien Internet que **Monsieur Olivier MILLOT** nous a fait parvenir, lien qui rebondit vers le document Powerpoint présenté en soutien lors de la commission culturelle. On y trouve des explications, des exemples, des schémas, des photos, des graphiques et des cartes, des chiffres et budgets... le tout étant très détaillé, dense et riche.

https://transfert.roissypaysdefrance.fr/jirafeau/f.php?h=0xtQrtKly1er3rmLL_gP67

Monsieur MAUCLER :

-Point sur la commission finances de la CARPF

-Point sur la commission Roissy Développement

-Point sur le Club du Grand Roissy

Madame BONNAY :

-Elaboration des tableaux et présentation des finances

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Fait à Villeron, le 29.03.2021

Le Maire,



Dominique KUDLA